



Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-57

Classification : Institutions et vie politique / Désignation et représentants

Objet : Syndicat Mixte Dunes Sauvages : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant « Copil Natura 2000 Massif Dunaire – Baie De Quiberon ».

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Le Maire expose que le réseau Natura 2000 constitue un pilier important de la politique environnementale de l'Union européenne et de la France, assurant la préservation de la biodiversité rare et menacée. On dénombre ainsi 1 750 sites Natura 2000 en France.

Le site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » s'étend sur 10 communes (Gâvres, Plouhinec, Riante, Port-Louis, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et Carnac). Il est désigné au titre de la directive habitat / faune / flore.

Le Maire ajoute que le site Natura « baie de Quiberon » concerne quant à lui 3 communes (Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Carnac) et est désigné au titre de la directive Oiseaux.

Le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon est l'opérateur local et l'animateur de ces deux sites. Il est chargé de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de faire vivre les sites.

Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, instance de gouvernance, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet. Ce comité de pilotage est composé d'élus locaux, de représentants d'usagers, d'organismes experts et d'associations ainsi que des services de l'Etat. Il se réunit en général, une fois par an.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, le Maire propose, après appel à candidatures, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire – Baie de Quiberon ».

Sont candidats :

- Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire
- Madame Goud Véronique, membre suppléante
- Madame Bihan Hélène, membre titulaire
- Madame Dagoreau Agathe, membre suppléante

Le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret. Les membres du Conseil municipal présents et représentés acceptent à l'unanimité cette procédure.

Le dépouillement du vote donne les résultats, ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

À l'issue du vote des membres du Conseil municipal lors du 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Maire annonce le résultat des votes :

- Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire : 21 voix
- Madame Goud Véronique, membre suppléante : 20 voix
- Madame Bihan Hélène, membre titulaire : 6 voix
- Madame Dagoreau Agathe, membre suppléante : 6 voix
- Madame Bihan Hélène, membre suppléante : 1 voix

Délibération

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver les désignations des représentants au sein du Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire – Baie de Quiberon », animé par le Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, comme suit :
 - Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire,
 - Madame Goud Véronique, membre suppléante,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore



Le Maire,
Dominique Riguidel



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.